

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : 19/06/2020

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de :

- Madame Céléna BOURNE qui donne procuration à Monsieur David GOMEZ
- Madame Amandine ROIBET qui donne procuration à Monsieur Alexandre THOMASSET.

Madame DESSEMOND Arlette a été élue secrétaire de séance

Le procès verbal de la séance du 9 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Décisions du maire
- 2) Urbanisme
- 3) Finances:
 - Demande de subvention au département (Place de l'Eglise)
 - Vote du budget primitif M49
- 4) Personnel:
 - Suppression d'un poste d'adjoint technique 21 h 00
 - Création d'un poste d'adjoint technique 15 h 00
- 5) Désignation d'un:
 - Correspondant Forêt
 - Correspondant Prévention routière
 - Correspondant Défense
- 6) Environnement: informations ambroisie
- 7) Scolaire: Ouverture d'une 9ème classe primaire
- 8) Questions diverses

*_*_*_*_*

1) Décisions du maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qui ont été prises depuis la dernière réunion :

Date de la décision	Numéro de la décision	OBJET
02/07/2020	DEC21_2020	DIA ADJUDICATION / COUTURE SEREVE
02/07/2020	DEC22_2020	DIA AMAGA / ANSELMETTI
02/07/2020	DEC23_2020	DIA BOURDAT PACARD / TROLLAT
02/07/2020	DEC24_2020	DIA GLEMAIN / SAINT-PAUL

Après avoir commenté ces décisions en détail, Monsieur le Maire rappelle que l'intégralité de celles-ci est consultable en mairie par les élus.

2) Urbanisme.

Dossiers en cours : Monsieur Gilles ROUX donne connaissance des dossiers examinés par la commission d'urbanisme depuis le dernier Conseil Municipal. Aucun n'appelle d'observation particulière de la part de la commission ad hoc.

3) Finances

- Demande de subvention au département (Place de l'Eglise)

Monsieur le maire présente l'avant-projet de rénovation de la place de l'église (autour du monument aux morts) qui a été approuvé par la commission travaux.

Il demande au Conseil Municipal de prendre connaissance du dossier et de faire une demande de financement auprès du Conseil départemental.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE :**

*Le Conseil Départemental à hauteur de **20 %** du montant total estimé des travaux :
137 028.00 € HT soit 164 433.60 € TTC.*

- **Dit** que les crédits sont prévus au BP 2020

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour représenter la commune dans cette affaire, et signer tout document s'y rapportant.

- Vote du Budget primitif M49

Monsieur MOMBARD expose dans le détail sa proposition du budget. Il rappelle aux membres présents, le vote du Compte Administratif (CA) en date du 09/06/2020 et la reprise des résultats qui a été décidée. Il rappelle que ce budget devait être transféré à l'Agglo dans un premier temps le 1^{er} janvier 2020 puis, dans un deuxième temps le 1^{er} juillet 2020, mais cela ne se fera peut être pas encore cette année d'où la nécessité de voter encore un budget primitif pour l'exercice 2020.

Monsieur WILHELM demande pourquoi rien n'est prévu pour la rue du Royans sur le projet de budget présenté. Monsieur MOMBARD lui indique que ces travaux concernent le réseau d'eaux pluviales (qui relève du budget général) et non celui de l'eau potable, seul aurait pu être financé sur ce budget le poste « poteaux incendie ».

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer officiellement pour l'adoption de ce budget :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	68 000 €	123 491.25 €
RECETTES	68 000 €	123 491 .25 €

- Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal vote le budget primitif tel qu'il est présenté, à l'unanimité.

4) Personnel

- **Suppression d'un poste d'adjoint technique 21 h 00**
- **Création d'un poste d'adjoint technique 15 h 00**

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Sous réserve de l'avis rendu par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Drome et compte tenu de l'évolution des besoins au sein de différents services communaux,

Vu la demande d'un agent afin d'abaisser son temps de travail,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression et la création d'emplois suivants :

EMPLOIS SUPPRIMES		Nb de postes supprimés	NOUVEAUX EMPLOIS CREES		Nb de postes créés
Grade	Temps de travail hebdomadai re		Grade	Temps de travail hebdomadai re	
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	21 h	1	Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	19 h	1

La modification du tableau des emplois prend effet à compter du **01/09/2020**.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter la proposition de modification des postes telle qu'elle lui a été présentée ci-dessus

- Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent qui sera nommé sera inscrit au budget de l'exercice, aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- La présente délibération prend effet à compter du 01/09/2020

5) Désignation d'un :

Correspondant Forêt

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement municipal il y a lieu de procéder à la nomination de représentants de la commune dans différentes instances.

Aussi, il propose de désigner M. BONHOURE Nicolas au poste de correspondant communal «FORET» pour siéger aux réunions de la Charte Forestière des Chambaran notamment, et gérer toutes les questions relatives aux bois et forêts du territoire de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, à l'unanimité,

Nomme **M. BONHOURE Nicolas en tant que « correspondant forêt »** pour représenter la commune.

Correspondant Prévention routière

M le Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement municipal il y a lieu de procéder à la nomination de représentants de la commune dans différentes instances.

Aussi, il propose de désigner M. BELLANGER Lionel au poste de correspondant communal «Prévention routière» pour mettre en œuvre la politique communale en cette matière.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire à l'unanimité,

- Nomme **M. BELLANGER Lionel en tant que «correspondant prévention routière»** pour représenter la commune.

Correspondant Défense

M le Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement municipal il y a lieu de procéder à la nomination de représentants de la commune dans différentes instances.

Aussi, il propose de désigner M. PALLAIS Gilbert au poste de correspondant communal «défense». A ce titre il représentera la commune dans les affaires relevant de questions, et sera le relais communal des services préfectoraux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, à l'unanimité,

- Nomme **M. PALLAIS Gilbert en tant que «correspondant défense»** pour représenter la commune.

6) Environnement: informations ambroisie

Monsieur BONHOURE fait savoir à l'assemblée qu'une réunion a eu lieu hier à l'agglo concernant la lutte contre l'ambroisie.

Le 17 juillet aura lieu une campagne de repérage sur la commune, ensuite deux tournées sont prévues pour faire un nouveau constat de la situation et éventuellement contacter les propriétaires ou exploitants des terrains infestés qui n'auraient pas traité ce problème.

Après une première tournée il semble qu'il n'y ait pas trop d'invasion sur la commune mais il faudra surveiller de près les chantiers en cours car l'ambroisie a tendance à s'y développer rapidement.

7) Scolaire: Ouverture d'une 9ème classe primaire

Monsieur AVRIL a participé à une réunion avec les directrices d'écoles.

Seuils actuels : 27 élèves par classe (au-delà il est possible de demander l'ouverture d'une nouvelle classe).

208 élèves sont prévus à la prochaine rentrée donc une demande va être faite auprès de l'Education Nationale afin de créer une 9^{ème} classe de primaire. La réponse ne devrait pas arriver avant septembre.

Monsieur MOMBARD a déjà anticipé en sollicitant des devis auprès de loueurs de modules pour héberger cette éventuelle nouvelle classe, et pour divers matériels et mobiliers. Il faudra compter une vingtaine de jours pour que les locaux soient opérationnels, donc au mieux pas avant le 20 septembre...

Monsieur MOMBARD prévoit que la commission travaux se réunisse au 3^{ème} trimestre 2020/2021 pour examiner la situation et solliciter d'autres devis si besoin, une subvention sera sollicitée pour ces nouveaux locaux et pour ceux des Guinches dans le même temps.

Pour 2021 on envisage un delta de 12 enfants (52 CM2 « sortants » et 40 grande section maternelle « entrants »), mais plusieurs programmes locatifs risquent de faire changer ces chiffres.

Pour contenir les effectifs le maire indique que toutes les dérogations scolaires ont été refusées pour la rentrée prochaine.

8) Questions diverses

Désignation des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs.

Suite aux dernières élections municipales, et conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de proposer les personnes qui siégeront à la Commission Communale des Impôts directs.

Il donne connaissance de la liste qu'il a préétablie.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer les personnes suivantes pour siéger au sein de cette commission :

Catégorie de contribuables représentés	Membres titulaires	Membres suppléants
Taxe d'habitation	ROUX Gilles	BERNARD Patrick
	VALLET Allain	SGRO Fabienne
	GRAILLAT Mélanie	LARRA Daniel
Taxe foncière non bâtie	CARLIN Denise	GUICHARD Valérie
	MATHIOT Jean-luc	FRANQUET BOURGEON Charline
	DESSEMOND Arlette	GRAILLAT Colette
Taxe foncière bâtie	PALLAIS Gilbert	BELLANGER Lionel
	ROUX Josiane	GOMEZ David
	ROBIN MARTINE	GOMEZ Pascal
	FERRAND Jacques	GUILLEMINOT Karine
TFSE	ALLEMANY Bernard	MOMBARD Martine
	LOCATELLI Chantal	PLANTIER Thierry
	THOMASSET Alexandre	PICCA Serge
	CAMPAGNA Jacques	DELOCHE Pascal
	FORITE Lilian	FONT Michel
	LABAUME Jérôme	ROIBET Eric

CCAS :

Nombre d'administrateurs au conseil d'administration du C.C.A.S

Monsieur AVRIL Jérôme, adjoint aux affaires sociales, expose que, selon l'article L.123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles, le conseil d'administration du CCAS est composé du maire, qui en assure la présidence, et en nombre égal de membres élus par le conseil municipal et de membres de la société civile désignés par le maire.

1) membres élus par le Conseil Municipal : Ils sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage et vote préférentiel.

2) membres nommés par le Maire : Parmi eux doivent figurer un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de définir la composition du conseil d'administration du CCAS, comme suit :

- Le Maire, Président de droit ;
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

- **Nomination des membres élus du CCAS 2020**

- Monsieur Jérôme AVRIL, adjoint aux affaires sociales, rappelle que conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, outre son Président, le Conseil d'administration comprend, pour le Centre Communal d'Action Sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil municipal.
- Par ailleurs, il rappelle que conformément à l'article R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret.
- Chaque Conseiller municipal ou groupe de Conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.
- Enfin, il rappelle que le Conseil municipal a fixé, par délibération de ce jour, le nombre de membres du Conseil d'administration du C.C.A.S., soit 6 membres élus par le Conseil municipal et 6 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles.
- Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal procède à l'élection des membres du C.C.A.S. au scrutin secret.
- Une seule liste de candidats est proposée :

Noms	Prénoms
AVRIL	Jérôme
Barneron	Sèverine
GRAILLAT	Colette
GUICHARD	Valérie
Roux	Josiane
SGRO	Fabienne

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Après avoir procédé aux opérations de vote, le Conseil municipal déclare :

Noms	Prénoms
AVRIL	Jérôme
Barneron	Sèverine
GRAILLAT	Colette
GUICHARD	Valérie
Roux	Josiane
SGRO	Fabienne

pour siéger au sein du Conseil d'administration du C.C.A.S. de la Commune de Mours Saint Eusèbe.

- 👇 Le repas des Aînés est fixé au 28 novembre 2020.
- 👇 Arlette DESSEMOND informe que la semaine dernière une réunion de la commission animation a eu lieu : depuis le 17 mars toutes les activités ont été stoppées dont Art en Fêtes et le Folklore, donc peu de festivités sur la commune. Début septembre elle prévoit d'organiser le Forum des Associations (le 5/09) faut il maintenir cette date ? Le samedi ne semble pas être un jour opportun, il faudrait plutôt privilégier le vendredi soir (entre 17 et 20 h 30) pour toucher plus de

monde. Des associations y sont favorables, la plupart des élus également. La date du vendredi 4 septembre est donc retenue. La commission se réunira le même jour.

- ✚ Jérôme AVRIL informe que ce vendredi à 18 h aura lieu la remise des dictionnaires et des clés USB aux élèves quittant le CM2.
- ✚ David GOMEZ informe de la mise en œuvre du nouveau logiciel de gestion pour la cantine et l'ALSH (BL ENFANCE) dès la prochaine rentrée.
- ✚ Nicolas BONHOURS informe de la prochaine réunion de la commission Environnement
- ✚ Valérie GUICHARD demande des renseignements sur la « participation citoyenne » pour surveillance de la commune. Le maire indique que ce dossier est encore à l'étude et qu'il sera examiné à la rentrée.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

AVRIL Jérôme	BARNERON Séverine	BELLANGER Lionel	BERNARD Patrick	BONHOURS Nicolas	BOURNE Céléna Absente représentée
DESSEMOND Arlette	FRANQUET BOURGEON Charline	GOMEZ David	GRAILLAT Colette	GUICHARD Valérie	GUILHOT Caroline
GUILLEMINOT Karine	LARRA Stéphane	MOMBARD Dominique	PALLAIS Gilbert	PICCA Serge	ROIBET Amandine Absente représentée
ROUX Josiane	ROUX Gilles	SGRO Fabienne	THOMASSET Alexandre	WILHELM Nicolas	X